

Coopération bilatérale Région-Bruxelles-Capitale - Québec

Objectifs

L'appel à projets vise à favoriser la **connaissance mutuelle** de deux réalités politiques, institutionnelles, sociales et économiques, à encourager un échange de savoir-faire et d'expertise, à promouvoir la mobilité et à valoriser la RBC comme un espace de dynamisme pour la recherche, l'innovation et le développement économique, en apportant un soutien financier à des organisations établies sur le territoire bruxellois qui désirent mener un projet conjoint avec des acteurs québécois.

Durée : Commencer au plus tôt le **1er décembre 2021**, et se terminer au plus tard le **1er mars 2023**.

Porteur(s) :

Haute
Ecole

Conditions d'éligibilité

Pour être admissibles, les projets doivent :

- faire l'objet d'une co-demande par le partenaire du Québec auprès du Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (selon la procédure reprise ici) ;
- favoriser les échanges à long terme entre la RBC et le Québec ;
- produire des retombées tangibles mutuellement bénéfiques pour les partenaires bruxellois et québécois ;
- faire l'objet d'un dossier complet lors du dépôt et respecter la date limite (tout dossier reçu après le 9 juillet 2021 ne pourra être retenu) ;
- commencer au plus tôt le 1er décembre 2021, et se terminer au plus tard le 1er mars 2023 (les dépenses couvertes par la subvention devront obligatoirement avoir lieu après la date de la notification envoyée par Brussels International annonçant l'attribution de la subvention) ;
- être réalistes et intégralement faisables en respectant le cadre budgétaire présenté ainsi que l'échéancier fixé ;
- être introduits en français ou en néerlandais.

Projets non admissibles : les projets de solidarité internationale, de nature individuelle ou unilatérale.

Plus d'infos ICI

Budget

Maximum 6.200 € (transport, séjours, frais colloque, publication, Webinaire, capsules vidéos).

Bailleur de fonds

- **Bruxelles International**

Propriété intellectuelle

- **Haute Ecole**

Contacts SynHERA

- Cédric BISTER (bister.c@synhera.be)



Critères de sélection

Les projets soumis seront évalués selon ces critères :

- **description du projet** (objectifs, contexte, enjeux) et pertinence par rapport aux thématiques/secteurs définis ;
- **apport spécifique** (technologies, expertise scientifique) du ou des partenaires du Québec ;
- **résultats attendus** sur les plans scientifique, technologique, économique et social ;
- **valorisation** possible des résultats ;
- **potentiel du partenariat** à s'inscrire dans un programme de financement européen ou international, ou dans un réseau international ;
- **réalisme du plan de travail** (calendrier de réalisations) incluant un plan B dans l'éventualité où les activités ne pourraient être réalisées dans le contexte de pandémie.